

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 AVRIL 2021**

Et aient présents :

Mmes : GIRARDEAU L, KERELLO A, MARTIN C, MONTAVILLE Y, OUVRARD B (arrivée à 20h30), PROUST N, RIMBAULT J, ROUSSEAU MC,

Mrs : CILONA R, CLEMENT D, DUCKMAN M, FORGES P, GOUEDARD N, GOULETTE Y, JACQUELIN S, LEMÉE A, MAGNIEZ D, MENARD P, RAMADE T, VAN NIFTERIK L,

Etaient absents excusés :

Mme Lucie MAIGNAN qui a donné pouvoir à M. Michaël DUCKMAN

Mme Annick STERVINO qui a donné pouvoir à Mme Marie Christine ROUSSEAU

M. Didier CLÉMENT qui a donné pouvoir à M. Philippe FORGES

Etait absente :

Mme Angela SYLLA

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël DUCKMAN

↳ L'examen du procès verbal du Conseil Municipal du 20 février 2021 n'appelle pas d'observation particulière. Il est procédé à l'ouverture de l'ordre du jour.

↳ Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

↳ Convention annuelle d'écopaturage présentée par l'Ecobergerie de M. DECHERE Miguel, pour la mise à disposition de chèvres des fossés ou poitevines ou des moutons Ouessant sur un terrain situé chemin du Moulin à Saint Saturnin, pour la période de mi-avril à mi-octobre 2021. Le montant annuel s'élève à 1329,30 € TTC. (Décision n° 03/21).

↳ Convention de formation professionnelle entreprise TECC n° 03/21/0068 pour une formation de manipulation des extincteurs + évacuation, pour 10 agents de la collectivité. Coût de la formation 948,00 € TTC. (Décision n° 04/21).

↳ Contrat proposé par la Société Centaure Systems pour la location d'un panneau électronique d'information Médiaflex C-line. Durée de location : 10 ans pour un montant annuel de 4 668,00 € TTC. (Décision n° 05/21).

↳ Arrêté n° 52/2021 relatif à la détermination des lignes directrices de gestion des ressources humaines de la mairie de Saint Saturnin.

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1/AG : DÉTERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADES

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, rappelle que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100 %).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 9 mars 2021,

Il est proposé de fixer pour l'année 2021, le ratio suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

| Grade d'origine | Grade d'avancement | Ratio « promus » « promouvables » % |
|--|--|--|
| Adjoint Technique Principal Territorial de 2 ^{ème} classe | Adjoint Technique Principal Territorial de 1 ^{ère} classe | 100 |

Décision

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident :

☞ **De valider le tableau ci-dessus et d'adopter les ratios de 100 % pour l'année 2021 concernant la procédure d'avancement des grades dans la collectivité.**

2/AG : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET (26H29)

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique Principal Territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (26h29mn) à partir du 12 avril 2021.

Décision

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal Territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (26h29mn) à partir du 12 avril 2021

3/AG : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET (32H17)

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique Principal Territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (32h17mn) à partir du 12 avril 2021.

Décision

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal Territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (32h17mn) à partir du 12 avril 2021

4/AG : DÉLIBÉRATION ADOPTANT LA CONVENTION DE RELANCE TERRITOIRES – DÉPARTEMENT 2020/2022

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental a présenté une convention de relance territoires 2020/2022 qui a pour objectif de définir les modalités de la participation du Département au financement des projets d'investissement des territoires.

La Commune sollicite donc le Département pour le financement du réaménagement de la place de l'Antonnière.

Décision

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de relance territoires avec le Département 2020/2022.

II - FINANCES

1/FINANCE : VOTE DES SUBVENTIONS 2021 (ANNEXE 1)

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, laisse la parole à Monsieur Philippe FORGES, Adjoint au Maire chargé des finances et du budget qui fait état des demandes de subventions qui ont été adressées en Mairie.

Il est proposé d'attribuer les subventions aux associations au titre de 2021 selon le tableau présenté en séance publique.

Décision

☞ **Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adoptent les subventions présentées dans le tableau joint**

Il est précisé que les Présidents d'association, sont sortis de la salle pour le vote pour lequel ils étaient concernés, à savoir :

➤ **Pour la Régie Municipale pour la gestion du Centre Culturel du Val de Vray : M. Alain LEMÉE**

- Pour l'Association Génération Mouvement (club des aînés) : Madame C MARTIN
- Pour le Comité des Fêtes : M. Alain LEMÉE

2/FINANCE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, laisse la parole à Monsieur Philippe FORGES, Adjoint au Maire chargé des finances et du budget.

Il est rappelé que pour 2020 les taux étaient les suivants :

| | |
|-------------------------------------|---------|
| ↳ Taxe foncière propriété bâtie | 8,63 % |
| ↳ Taxe foncière propriété non bâtie | 16,29 % |
| ↳ CFE | 11,03 % |

Décision

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décident de délibérer sur les taux ci-dessous, pour 2021 :

Les taux 2021 proposés sont :

| | |
|-------------------------------------|---------|
| ↳ Taxe foncière propriété bâtie | 29,64 % |
| ↳ Taxe foncière propriété non bâtie | 16,45 % |
| ↳ CFE | 11,14 % |

Il est précisé que le taux pour la taxe foncière propriété bâtie intègre le taux 2020 du département en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

III – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

↳ Travaux rue de l'Eglise

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis de nombreuses semaines, il n'a cessé de solliciter le service Voiries de Le Mans Métropole ainsi que les services de GRDF pour une remise en état durable, de la chaussée. Il précise que sa démarche a été également appuyée par bon nombre d'habitants via le service de proximité.

Les travaux de reprise des tranchées vont démarrer dès lundi 19 avril, pour une durée d'une semaine par GRDF.

Ces travaux vont permettre de retrouver une chaussée carrossable dans l'attente du réaménagement complet de la rue dont le début est prévu avant l'été.

Il précise qu'une communication sera faite ultérieurement sur les différentes phases du réaménagement complet de la rue.

↳ Réponse au Préfet sur la tenue des élections de juin

Monsieur le Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal, de la réponse qu'il a faite à Monsieur le Préfet suite au mail reçu demandant aux maires de répondre par oui ou non au maintien des élections régionales et départementales au mois de juin :

« Monsieur le Préfet,

Je suis ravi de voir que le Gouvernement est à l'écoute de chacun des maires de notre pays au moins sur ce sujet des élections départementales et régionales. Pour ma part, je considère que la tenue de ces élections n'est pas plus essentielle que l'ouverture des commerces locaux et de centre-ville. La priorité aujourd'hui est un retour à la vie normale pour nos concitoyens via une vaccination massive. La tenue de ces élections ne me semble pas essentielle au regard de la situation sanitaire actuelle et le maintien engagerait notre responsabilité sur des protocoles qui pourraient être difficiles à respecter.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations. »

↳ Opération ramassage de la Commune de la Bazoge

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le samedi 17 avril prochain, la commune de La Bazoge organise une opération « ramassage » sur ses sentiers pédestres qui consiste à ramasser les déchets tout en se promenant.

Leur intervention s'étend jusqu'au sentier pédestre longeant la RD 338 proche de l'Entrepôt Tremblaye.

Afin que cette opération ne s'arrête pas à la limite de La Bazoge, il est proposé aux Saint-Sanyens de s'associer à cette action citoyenne, dans la continuité de ce chemin qui revient vers la Petite Normandie et la Verrerie.

Toute personne intéressée peut se présenter à la Mairie de La Bazoge le samedi 17 avril 2021 à 14h00.

↳ Information réunion de coordination

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion de coordination se tiendra le lundi 26 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire,
Michael DUCKMAN